

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
COMMUNE DE THÉNEZAY



SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2013

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 13

PRÉSENTS : 8

POUVOIRS : 1

VOTANTS : 9

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
Le vingt et un mars, à vingt heures trente minutes,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué,
s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 15 mars 2013.

PRÉSENTS: Mme CORNUAULT Véronique (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, Mme DAVault Joëlle,
M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), M. LÉON Jean-Jacques, M. PASQUIER Thierry,
M. SAIVRES Jean-François, M. BAUDOUIN Jean-Paul.

Absents : M. PROUST Jacky (excusé), Mme NOIRAUlt Danielle (excusée avec pouvoir à M. Jean-Paul
BAUDOUIN), Mme BLAIS Angéline, Mme PROUST-FLORISSON Gaëlle, M. BOITARD Steeve.

M. Thierry PASQUIER a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013.
- Programme de travaux photovoltaïques : adoption avenant associé aux travaux supplémentaires (capteurs noirs salle des fêtes et extension de garantie pour l'ensemble des onduleurs).
- Recherche d'un médecin : proposition d'appel à un site spécialisé et prise en charge de la dépense.
- Locations logements communaux : demande de garant à l'appui des candidatures.
- Fête de l'Arbre de Noël 2013 : adoption du contrat associé au spectacle retenu
- Journée NATUR'AGIR 2013 : attribution de subvention à l'A.P.E. du Collège.
- Alimentation en électricité de l'immeuble communal situé 8, Cité Rondier : adoption nouveau contrat SÉOLIS.
- Indemnités de gardiennage de l'église (année 2013 et rappel année 2012).
- Questions et infos diverses : situation commerciale, prise en charge buste de Saint Bruno, SCOT, etc.
- Comptes-rendus des réunions de commissions, des comités consultatifs et du conseil communautaire.

Madame le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 21 février dernier (Madame Joëlle DAVAUT fait observer, à propos du marché des producteurs de pays, prévu le 16 juin prochain, que la situation a évolué depuis lors et que l'association locale partenaire sera, non plus l'ADMR Familles, mais l'Amicale Au bon repos). Cette remarque émise, les conseillers adoptent le compte rendu et procèdent à sa signature.

Cette dernière sollicite ensuite l'autorisation permettant d'ajouter trois points supplémentaires au titre des questions diverses: l'attribution d'une subvention à l'école maternelle Augustine FOUILLÉE pour une sortie scolaire, l'adoption d'un contrat portant sur le feu d'artifice retenu au titre de la fête du 14 juillet 2013 et la signature d'un (nouveau) contrat aidé. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette autorisation.

**D 22.2013 : PRISE EN CHARGE DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, préalablement au vote du budget primitif 2013, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2012.

A ce titre, Madame le Maire demande au Conseil municipal, qui l'accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les deux dépenses d'investissement ci-après détaillées, qui s'inscrivent

dans les limites du quart des crédits inscrits au budget 2012, et ce, avant le vote du budget primitif (budget principal) de l'année 2013 :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles:

– C/2033/0018 – (Frais d'insertion – Travaux sécurité-circulation centre bourg et écoles).

BOAMP – 26, rue Desaix – 75727 PARIS CEDEX 15

Publication annonce (Consultation marché à bons de commandes – Travaux sécurité – circulation)

Selon facture N° 2323986 du 4 mars 2013 – montant: 107,64 euros.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles:

– C/21318 – (Autres bâtiments publics).

Entreprise Thierry GARGOT – 27, rue de Breteigne – 79390 THÉNEZAY

Travaux de zinguerie – salle des fêtes « Michel BONNET ».

Selon devis DE3054 du 26/02/20132 – montant: 2.991,82 € T.T.C.

**D 23.2013 : PROGRAMME DE TRAVAUX « PHOTOVOLTAÏQUE » SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX :
ADOPTION AVENANT N°1 AU MARCHÉ INITIAL**

Rappelant la décision prise au cours de la séance du 17 janvier dernier pour modifications et prestations supplémentaires s'inscrivant dans le cadre du programme de travaux d'installations photovoltaïques sur bâtiments communaux (remplacement des capteurs métalliques prévus au marché initial par des capteurs noirs pour ce qui concerne la salle des fêtes « Michel BONNET » et extension de garantie pour l'ensemble des onduleurs prévus) le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'avenant établi en conséquence et autorise Madame le Maire à le signer.

**INFO PROJET DE RECOURS À UN SITE SPÉCIALISÉ POUR LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU MÉDECIN
ET ÉVOLUTION DE LA SITUATION**

Madame le Maire informe le Conseil municipal du projet du Dr FRAUDEAU portant sur un recours à un site spécialisé dans le cadre de la recherche d'un nouveau médecin (dans un premier temps, il avait été envisagé que la Commune assure la prise en charge financière de cette démarche mais cela s'avère impossible).

S'agissant de l'évolution de la situation: les deux médecins rencontrés en vue d'une éventuelle installation à THÉNEZAY, n'ont pas donné suite. Il serait donc préférable, désormais (et il en a été convenu ainsi avec le Président de l'Ordre), de procéder à la recherche d'un médecin collaborateur. Dans cette perspective, la commune pourrait être sollicitée pour un apport d'aide, par exemple sous forme de mise à disposition gratuite de locaux, pendant quelque temps, ce qui reste parfaitement envisageable du fait de la prochaine disponibilité du cabinet que M. Emmanuel GAUVIN va libérer, à la Cité Rondier). A noter aussi, en ce qui concerne les locaux de la Cité Rondier, que la partie logement peut être dissociée de la partie professionnelle.

**D 24.2013 : LOCATION LOGEMENTS ET IMMEUBLES COMMUNAUX :
DEMANDE D'ENGAGEMENT D'UN GARANT DE CAUTION SOLIDAIRE.**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que lors d'une récente rencontre venant d'avoir lieu avec Madame le Trésorier d'AIRVAULT-VALLÉE du THOUET, a été évoquée, entre autres points abordés, la question des loyers restant parfois impayés et Madame le Trésorier a suggéré, afin de minimiser ce risque, que les locations de logements communaux soient consenties avec un engagement de cautionnement.

Invité à se prononcer sur cette proposition, le Conseil municipal observe, d'une part, que les impayés associés aux loyers sont, à l'heure actuelle, très faibles et que, d'autre part, l'exigence d'un cautionnement risque de limiter l'attribution des logements aux seuls locataires dont la situation ne nécessite pas de cautionnement et, en parallèle, compromettre les locations du fait d'impossibilités d'obtention de cautionnement.

Au terme du débat mené sur cette question, le Conseil municipal décide de revoir cette question, ultérieurement, et en cas de nécessité.

D 25.2013 : FÊTE DE L'ARBRE DE NOËL 2013 :
ADOPTION CONTRAT SPECTACLE (ASSOCIATION LES DOUGLAS'S).

Madame le Maire et Joëlle DAVAUT, adjoint, rappellent au Conseil municipal que la Fête communale de l'Arbre de Noël aura lieu le 8 décembre 2013.

Le spectacle retenu, cette année, pour l'animation de cette fête, est proposé par le Collectif d'artistes : ASSOCIATION LES DOUGLAS'S – 1, Place du Fournil – Cerzeau – 79400 AZAY LE BRÛLÉ Il s'agit du spectacle intitulé « Chut ! La troisième aventure de Mimi la Chenille », d'un coût de 1.000 euros + frais de déplacement : 48,00 euros (sachant qu'une aide financière devrait être apportée par le Conseil Général, à hauteur de 400,00 euros). Le montant de la dépense supportée par la Commune serait donc de 648,00 euros.

Invité à se prononcer sur la suite qu'il entend réserver à ce projet, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- retient le spectacle proposé ainsi que le coût indiqué,
- autorise Madame Maire à signer tous documents liés à l'accueil de ce spectacle dans le cadre de la fête de l'Arbre de Noël 2013, et notamment le contrat transmis par l'organisateur,
- précise que la dépense correspondante fera l'objet d'un mandatement à partir des crédits inscrits au compte 6232 du budget principal – Exercice 2013.

D 26.2013 : JOURNÉES NATUR'AGIR 2013 :
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'A.P.E. DU COLLÈGE JEAN DE LA FONTAINE – THÉNEZAY

Sur proposition de Madame le Maire et de Thierry DEJONCKHEERE, adjoint, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 euros à l'A.P.E. du Collège Jean de la Fontaine de THÉNEZAY et ce, dans le cadre d'une participation de la Commune au financement des activités relevant des journées NATUR'AGIR 2013.

Le Conseil municipal précise en outre que cette somme fera l'objet d'un mandatement à partir des crédits inscrits au compte 6574 du budget principal de l'exercice 2013.

(A l'occasion de la présentation de cette question, le détail des activités prévues, des publics concernés et des divers financements sollicités, est rappelé).

D 27.2013 : ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ DE L'IMMEUBLE N° 8 – CITÉ RONDIER:
ADOPTION NOUVEAU CONTRAT SÉOLIS (TARIF BLEU)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'alimentation en électricité de l'immeuble situé au n° 8 de la Cité Rondier, il s'avère nécessaire d'adopter un nouveau contrat proposé par SÉOLIS, à savoir un contrat « tarif bleu » puis elle présente les principales caractéristiques de ce contrat, établi le 28 février 2013 pour une durée de 12 mois à compter du 15 février 2013 et sous la référence 172429 :

Offre « tarif bleu », service heures pleines / heures creuses, puissance limite : 12 kVA, type de comptage/tension : monophasé/230 V, usage domestique, cycle de relève : quadrimestriel, puissances souscrites en kVA: 9, réglage de la protection : 45A, type de compteur : électronique, etc.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ce contrat en l'intégralité de ses dispositions et autorise Madame le Maire à le signer.

D 28.2013 : INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE (ANNÉES 2012 et 2013)

Conformément aux dispositions de la circulaire n° NOR INTD 1301312C du 21 janvier 2013 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales (lesquelles prévoient la non-modification, pour l'année 2013, du montant annuel de l'indemnité de gardiennage pouvant être allouée aux préposés du gardiennage des églises communales, à savoir :

- 474,22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice de culte,
- 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la Commune, visitant l'église à des périodes rapprochées,

et étant précisé que ces sommes constituent des plafonds),

sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à 474,22 € le montant de l'indemnité qui sera versé, en 2013, au secteur paroissial pour le gardiennage de l'église communale de THÉNEZAY,
- précise qu'une indemnité d'un montant identique sera versé au titre de l'année 2012 (cette indemnité de gardiennage n'ayant pas été attribuée, l'année dernière, par omission),
- rappelle que cette dépense fait l'objet d'un mandatement à partir des crédits inscrits au compte 6282 du budget principal.

D 29.2013 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ÉCOLE MATERNELLE AUGUSTINE FOUILLÉE

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la demande que l'école maternelle Augustine FOUILLÉE lui adresse, par correspondance du 18 mars 2013, en vue d'obtention d'une subvention d'un montant de 202,00 euros (concernant 30 enfants de THÉNEZAY) dans le cadre du financement des frais de transport à l'occasion d'une sortie scolaire prévue à POUAGNE HÉRISSE (jardin des histoires du « Nombriil du Monde »).

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'accorder à l'école maternelle « Augustine FOUILLÉE » la subvention sollicitée à raison d'un montant de 202,00 euros,

-PRÉCISE que le mandatement de cette somme sera opéré à partir des crédits inscrits au compte 6574 du budget principal de l'exercice 2013.

D 30.2013 : FEU D'ARTIFICE FÊTE DU 14 JUILLET 2013

Madame le Maire et Joëlle DAVAUULT, adjoint, informent le conseil municipal du choix d'un feu d'artifice opéré auprès de la Sté BREZAC ARTIFICES – Route de Mussidan – 24130 LE FLEIX, en perspective de l'organisation de la fête du 14 juillet prochain (montant de la prestation : 2.200,00 € T.T.C.).

Le Conseil municipal entérine ce choix et autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant, sachant que la dépense fera l'objet d'une prise en charge à partir des crédits inscrits au compte 6232 du budget principal de l'exercice 2013.

D 31.2013 : PERSONNEL COMMUNAL : OUVERTURE D'UN CONTRAT AIDÉ (C.U.I.-C.A.E.)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le contrat aidé (C.A.E.) ouvert le 22 septembre 2011, qui a permis le recrutement de Madame Lysiane PAIN, prend fin, ce jour.

Une demande d'ouverture d'un nouveau contrat aidé a été déposée auprès de Pôle Emploi (Agence de PARTHENAY) en vue du recrutement d'un nouvel agent et quelques candidatures sont déjà parvenues en Mairie.

En l'attente du choix d'un candidat, Madame le Maire invite le Conseil municipal à prendre toutes dispositions en vue de l'établissement du contrat d'embauche.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la demande d'ouverture de contrat déposée auprès de Pôle Emploi (Agence de PARTHENAY) ainsi que du recrutement à opérer (dont le choix sera effectué par Madame le Maire),
- autorise cette dernière à signer l'ensemble des documents nécessaires (contrat avec l'État, contrat entre la commune et le candidat recruté, etc.)
- précise que le mandatement des rémunérations qui seront versées à l'agent recruté sera opéré à partir des crédits inscrits au compte 64168 du budget principal – exercice 2013.

Pour information, Madame le Maire précise que, suite au départ en retraite de Jeanine BRAUD, aucun recrutement n'a été opéré. L'embauche d'un nouvel agent contractuel va permettre de redéfinir la répartition des tâches et une actualisation de l'ensemble des plannings des agents va être opérée.

Jean-Jacques LÉON fait observer que la commune, s'agissant du personnel employé, se situe 30% au-dessus de la moyenne constatée pour les communes de la même catégorie. Madame le Maire répond qu'il faut être prudent sur ce type de constat et qu'un examen de la situation propre à chaque commune s'impose avant de tirer des conclusions. Pour ce qui nous concerne, il faut observer que le poste de Marinette MARTINEAU, donne lieu à des remboursements de traitements dans le cadre de sa délégation syndicale auprès de la C.F.T.C. et que le contrat C.A.E. donne lieu à une importante prise en charge par l'État.

Par ailleurs, l'un des agents titulaires employés en Mairie (Claudine SAUVIGNON, adjoint administratif principal de 2ème classe) va très probablement (et très prochainement) intégrer, à raison d'un mi-temps, les services administratifs de l'E.H.P.A.D. de THÉNEZAY, suite au départ d'Hélène GIRAUDEAU.

INFOS DIVERSES :

-Situation commerciale locale (G20): le Tribunal vient de statuer sur la liquidation de la S.A.R.L. MAUMEZ et, à l'heure actuelle, toutes les offres en vue d'une éventuelle reprise sont enregistrées. L'audience du 27 mars prochain permettra de fixer le choix d'une nouvelle enseigne et on espère une reprise d'activité à la date du 1er avril prochain.

Une invitation a été adressée aux commerçants locaux pour une réunion, demain, qui permettra d'envisager la question de l'approvisionnement local, pour une durée d'un mois, en produits de première nécessité (sachant qu'en plus de la fermeture provisoire de G20, la boulangerie BLAIS va également être fermée, pendant une semaine, du fait de sa reprise par M. Benoît MARTIN).

Autres infos locales: le Cheval Blanc va être repris par un nouveau gérant (cuisinier).

La signature de l'acte de cession du lot n° 1 du lotissement des Chênes vient d'avoir lieu, ce jour (Il ne reste donc plus que trois parcelles disponibles).

Jean-François SAIVRES suggère une action de communication en direction de la population à propos de la reprise d'activité de G20. L'enseigne s'en chargera et la commune pourra éventuellement se joindre à cette action.

-Conservation du buste de saint Bruno: Une réunion, à laquelle ont participé la commune (Mme le Maire), le secteur paroissial (époux DEZALY et Mme FROUIN), le Conseil Général (Mme GERI) et Mme Maria CAVAILLES, Conservateur du musée de PARTHENAY, s'est tenue, en début de cet après-midi, en Mairie, sur cette question. La grande valeur de cet objet d'art a été rappelée et des dispositions ont été prévues, à divers égards:

- signature d'une convention de mise à disposition entre le propriétaire (secteur paroissial de THÉNEZAY) et la commune, dépositaire,
- nécessité d'un nettoyage du buste par une entreprise agréée (mission confiée au propriétaire, sachant qu'une aide financière peut être accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles) et d'une installation sur un socle très stable,
- contraction d'assurances par les propriétaire et dépositaire,
- choix d'un lieu d'exposition (le site de la bibliothèque a été retenu), la commune devant acheter le matériel d'exposition adapté et sécurisé.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h 30 et Madame le Maire invite les conseillers municipaux à poursuivre leur réunion, en commission de préparation budgétaire.